



Communiqué de Presse

Paris, le 4 janvier 2010

Société Générale propose MINERALYS 3, un placement boursier offrant une protection à hauteur de 90% du capital net investi à l'échéance

Société Générale commercialise depuis le 4 janvier et jusqu'au 31 mars 2010, un FCP qui propose à l'échéance **une protection en capital de 90%** et dont **la performance** (dans la limite d'un taux de rendement annuel plafonné à 7%) **dépend de l'évolution optimisée d'un panier de 50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50 : MINERALYS 3.**

En synthèse le FCP MINERALYS 3 c'est :

- Un capital net investi protégé à 90% à l'échéance de 6 années
- **Une méthode de calcul très innovante et originale avec « l'effet MINERALYS ».** Pour chaque action composant le panier des 50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50*, la performance calculée entre sa valeur initiale et sa valeur finale sera :
 - ⇒ doublée en cas de hausse (dans la limite de + 50%, soit un TRAAB** de 7%),
 - ⇒ divisée par 2 en cas de baisse
- des **cadres de détention fiscalement avantageux** (PEA, assurance vie, compte-titres).

* au 28/10/2009

**Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut

Le FCP MINERALYS 3 permet de diversifier son épargne sur les marchés financiers. Ce fonds s'adresse à des investisseurs souhaitant participer, dans une certaine limite, aux perspectives de valorisation des marchés financiers européens **tout en protégeant à 90% leur capital net investi à l'échéance.**

MINERALYS 3 peut être souscrit dans les cadres fiscaux avantageux du PEA, de l'assurance vie et du compte-titres. **La durée de placement est de 6 ans** quel que soit le cadre d'investissement choisi.

SERVICE DE PRESSE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BANQUE DE DÉTAIL FRANCE

Joelle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17

Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
www.societegenerale.com

Société Anonyme au capital de **924,757,831.25** EUR
552 120 222 RCS PARIS

MINÉRALYS 3 est un Fonds Commun de Placement dont la performance à l'échéance dépend, dans la limite d'un taux de rendement annuel maximum plafonné à 7%, de la **valorisation des 50 actions¹ constituant le DJ Euro Stoxx 50** à la date du 28/10/2009. Le panier est composé des 50 actions équipondérées qui ont constitué, le 28/10/2009, l'indice de référence de la zone Euro : le DJ Euro Stoxx 50. Ces 50 actions européennes ont été choisies selon un critère de représentativité des marchés actions de la zone Euro.

La performance de chaque action sera retenue après application de « l'effet MINERALYS ». Ainsi pour chaque action MINERALYS 3 :

- **double sa performance en cas de hausse** et la retient dans la limite de + 50%
- **atténuée sa baisse en la divisant par 2**, offrant ainsi une protection supplémentaire pour se protéger contre les accidents de marchés.

A l'échéance des 6 ans, l'investisseur recevra **son capital net investi¹, augmenté ou diminué de la moyenne arithmétique des performances retenues pour chacune des 50 actions du panier, selon que cette moyenne sera positive ou négative avec toutefois, en cas de moyenne négative, la certitude de recevoir au minimum 90% de son capital net investi.**

L'investisseur bénéficiera ainsi d'un remboursement à l'échéance compris entre 90% et 150% de son capital net investi, soit un TRAAB minimum de - 1,74% et maximum de + 7%.

Code ISIN :
FR0010826685

La parfaite compréhension du fonctionnement du fonds MINERALYS 3 ne peut se faire sans la lecture du prospectus simplifié agréé par l'AMF et de la documentation clients.

Le prospectus simplifié du FCP MINERALYS 3, agréé par l'AMF en date du 26/11/2009, est disponible dans les agences de la Société Générale ou sur www.particuliers.societegenerale.fr.

Le prospectus complet et la fiche produit sont disponibles sur simple demande dans les agences de la Société Générale. Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques en vous référant au prospectus simplifié.

Toute souscription doit se faire sur la base de ce prospectus simplifié et de la fiche produit, remis préalablement aux clients par le Conseiller de Clientèle .

Le fonds MINERALYS 3 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si le souscripteur a l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si les parts sont revendues avant l'échéance, le prix proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 163 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent plus de 30 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 073 milliards d'euros d'actifs en conservation et 348 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin septembre 2009.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de financement & d'investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI.

www.societegenerale.com

¹ Protection du capital pour les souscriptions à MINÉRALYS 3 reçues au plus tard le 31/03/2010 à 16h30 sur la base de la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 4 janvier et le 6 avril 2010 inclus. Hors droit d'entrée, après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Fonds à capital
protégé à l'échéance



MINÉRALYS 3

Éligible au PEA,
au compte-titres et aux
contrats d'assurance vie
et de capitalisation

Faites d'une pierre
deux coups



www.particuliers.societegenerale.fr

On est là pour vous aider

MINÉRALYS 3

est un Fonds Commun de Placement dont la performance à l'échéance dépend, dans la limite d'un taux de rendement annuel maximum plafonné à 7%, de la valorisation des

50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50 à la date du 28/10/2009.

Le panier est composé des 50 actions équipondérées qui ont constitué, le 28/10/2009, l'indice de référence de la zone Euro : le DJ Euro Stoxx 50. Ces 50 actions européennes ont été choisies selon un critère de représentativité des marchés actions de la zone Euro.

Cet indice regroupe les 50 principales capitalisations boursières de la zone Euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité, et leur représentativité économique.



Une solution d'investissement pour bénéficier, dans une certaine limite, des perspectives de valorisation des marchés financiers européens, en protégeant à 90% son capital à l'échéance.

MINÉRALYS 3 s'adresse à des investisseurs souhaitant participer au potentiel de performance des marchés actions de la zone Euro et profiter d'une protection de 90% du capital net investi à l'échéance. Ce placement offre une double opportunité :

- Bénéficier pour chaque action d'une performance doublée en cas de hausse (dans la limite de 50%, soit un TRAAB maximum de 7%),
- Atténuer les baisses du marché actions de la zone Euro en divisant par 2 les performances négatives des actions.

Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds.

En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, la demande sera exécutée sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions de rachat anticipé prévues dans le prospectus du fonds. Le prix proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à son échéance.

La durée de placement du FCP MINÉRALYS 3 est de 6 ans, quel que soit le cadre d'investissement choisi.

Un Fonds Commun de Placement qui propose, à l'échéance, une protection en capital⁽¹⁾ de 90% et dont la performance à l'échéance dépend de l'évolution d'un panier de 50 actions⁽²⁾ de la zone Euro. A l'échéance des 6 ans, l'investisseur recevra son capital net investi⁽¹⁾, augmenté ou diminué de la moyenne arithmétique des performances retenues pour chacune des 50 actions du panier, selon que cette moyenne sera positive ou négative avec toutefois, en cas de moyenne négative, la certitude de recevoir au minimum 90% de son capital net investi⁽¹⁾. L'investisseur bénéficiera ainsi d'un remboursement à l'échéance compris entre 90% et 150% de son capital net investi⁽¹⁾, soit un TRAAB* minimum de -1,74% et maximum de +7%.

Performance et atténuation des baisses des marchés actions de la zone Euro grâce à MINÉRALYS 3

Pour chaque action, la performance constatée à l'échéance sera :

- doublée en cas de hausse (dans la limite de 50%, soit un TRAAB* maximum de 7%),
- divisée par 2 en cas de baisse.

Un capital protégé à 90% à l'échéance

Dans un contexte économique et financier en constante évolution, MINÉRALYS 3 offre une solution sur mesure permettant d'allier à la fois la protection du capital à l'échéance et l'accès aux marchés financiers. **En effet, ce fonds apporte la certitude de récupérer 90% du capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance.**

MINÉRALYS 3 double la performance de chaque action si elle est positive, dans la limite de + 50% (soit un TRAAB* maximum de 7%)

Pour chaque action composant l'indice de référence, MINÉRALYS 3 double sa performance en cas de hausse. L'effet MINÉRALYS retient ainsi, pour chaque action du panier, 2 fois la performance positive entre les dates de constatation initiale et finale (hors dividendes) dans la limite de +50%, soit un TRAAB* maximum de 7%.

MINÉRALYS 3 permet d'atténuer la baisse des marchés actions de la zone Euro en divisant par 2 les performances négatives de chaque action

En cas de baisse d'une action composant le panier, l'effet MINÉRALYS ne retiendra que la moitié de sa performance négative calculée entre les dates de constatation initiale et finale (hors dividendes). MINÉRALYS 3 permet ainsi de se protéger contre les accidents de marchés.

Un cadre fiscal librement choisi pour répondre aux objectifs et à la situation financière de l'investisseur⁽⁴⁾

MINÉRALYS 3 peut être souscrit dans les cadres fiscalement avantageux du compte-titres ordinaire, du PEA ou de l'assurance vie.

La performance positive de chaque action du panier est limitée à 50%, soit un taux de rendement annuel maximum de 7%

Ainsi, l'investisseur ne profitera pas, du fait de l'effet plafonnement, de la performance des actions qui serait supérieure à 50%.

* Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut.

Simulation de calcul de l'effet MINÉRALYS 3 sur 3 actions :

Actions	Valeur de l'action à la date de constatation initiale	Valeur de l'action à la date de constatation finale	Performance sur la période	Effet MINÉRALYS	Performances retenues
A	100	97	-3%	÷2	-1,50%
B	300	390	+30%	x2	+50%
C	200	248	+24%	x2	+48%

Moyenne des performances retenues : +32,17%**
(soit un TRAAB de 4,76%)

En savoir plus :

- **date de constatation initiale** : moyenne arithmétique des cours de clôture des actions relevés aux dates des 6, 7, 8, 9, 12 avril 2010.
- **date de constatation finale** : moyenne arithmétique des cours de clôture des actions relevés aux dates des 23, 24, 29, 30 et 31 mars 2016.

Le nombre d'actions est purement illustratif. Il ne renvoie pas au nombre d'actions (représentatives du DJ Euro Stoxx 50 à la date du 28/10/2009) qui composent le panier équilibré de 50 actions présent dans MINÉRALYS 3. Ce tableau représente un scénario de marché favorable. Les autres scénarios de marché sont disponibles dans le prospectus simplifié agréé par l'AMF le 26/11/2009, remis par votre Conseiller en agence ou consultable sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances futures du FCP.

** La performance finale indiquée est purement illustrative et ne préjuge pas de la performance finale réelle.

(1) Protection du capital net investi pour les souscriptions à MINÉRALYS 3 reçues au plus tard le 31/03/2010 à 16h30 sur la base de la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 4 janvier 2010 et le 6 avril 2010 inclus. Hors droit d'entrée, après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation de SOGECAP, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte. SOGECAP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions de marché.

(2) Hors dividendes.

(3) Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et de New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

(4) Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de sa propre situation fiscale, du pays à partir duquel le détenteur investit ainsi que des dispositions légales en vigueur ; celles-ci étant susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur votre situation fiscale, nous vous invitons à vous adresser à votre Conseiller en agence ou à votre Conseiller fiscal.

Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance du fonds MINÉRALYS 3 dans 2 contextes de marché :

Pour un capital investi de 1 000 €, net de droit d'entrée ou frais sur versement⁽⁵⁾, le remboursement à l'échéance serait de :

Cas favorable

- Base de garantie : 1 000 €.
- Moyenne des performances des 50 actions après application de l'effet MINÉRALYS : 32,17%.
- 100% de cette moyenne, soit : $100\% \times 32,17\% = 32,17\%$ soit un gain de 321,70 €.
- Capital remboursé⁽⁷⁾ à l'échéance : 1 321,70 €.

Équivalent à un TRAAB de 4,76%.

Cas le moins favorable

- Base de garantie : 1 000 €.
- Moyenne des performances des 50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50 après application de l'effet MINÉRALYS : -21%.
- La performance étant négative et inférieure à -10%, le porteur récupérera 90% de son capital net investi⁽⁶⁾, soit 900 €.
- Capital remboursé⁽⁷⁾ à l'échéance : 900 €.

Équivalent à un TRAAB de -1,74%.

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent refléter aucune performance passée et ne préjugent pas des performances futures.

(5) Et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(6) Correspondant à la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 4 janvier 2010 et le 6 avril 2010 inclus. Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(7) Hors fiscalité applicable et/ou frais liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

En bref

Extrait du prospectus simplifié - MINÉRALYS 3*

Ⓢ Avertissement	Le FCP MINÉRALYS 3 ⁽¹⁾ est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant le 4 avril 2016, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché au jour de la revente. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
Ⓢ Société de gestion	Lyxor International Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF, filiale du groupe Société Générale.
Ⓢ Classification AMF	Fonds à formule
Ⓢ Éligibilité	Compte-titres, PEA, Assurance vie et contrat de capitalisation.
Ⓢ Période de souscription	4 janvier 2010 au 31 mars 2010, 16h30 inclus pour bénéficier de la garantie.
Ⓢ Valeur liquidative de référence (VLR) pour le calcul de la performance	La plus haute valeur liquidative constatée entre le 4 janvier 2010 et le 6 avril 2010 inclus (hors droit d'entrée) ⁽²⁾
Ⓢ Information aux porteurs	Information annuelle sur la gestion du FCP
Ⓢ Code ISIN	FR0010826685
Ⓢ Niveau de protection à l'échéance	90% de la valeur liquidative de référence ⁽³⁾
Ⓢ Échéance	4 avril 2016 ⁽⁴⁾
Ⓢ Durée de placement recommandée	6 ans
Ⓢ Périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne chaque jour de Bourse ⁽⁴⁾
Ⓢ Affectation des revenus	Capitalisation
Ⓢ Minimum de souscription	Aucun sur un PEA ou un compte-titres. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats.
Ⓢ Droit d'entrée	Dans le cadre d'un investissement sur PEA ou CTO : 3% maximum de la valeur liquidative pour toute souscription du 4 janvier au 31 mars 2010 à 16h30, 5% maximum au-delà. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats ⁽⁵⁾ .
Ⓢ Droit de sortie	Néant
Ⓢ Frais de fonctionnement et de gestion	2% maximum TTC
Ⓢ Économie du FCP	En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant le panier et d'un plafonnement de la performance finale des actions composant le panier à hauteur de 50%, le porteur bénéficie : <ul style="list-style-type: none">• d'une protection en capital à l'échéance de 90% de la Valeur Liquidative de Référence,• d'un facteur multiplicateur permettant de réduire la baisse ou d'amplifier la hausse d'une action pour une performance finale maximale de 50%, soit un taux de rendement annuel maximum de 7%.
Ⓢ Objectif de gestion	Faire bénéficier aux porteurs de parts à l'échéance, soit le 4 avril 2016, d'une valeur liquidative égale à la plus haute valeur entre : <ul style="list-style-type: none">• 90% de la "Valeur Liquidative de Référence" appelée "VLR", correspondant à la plus haute valeur liquidative du FCP entre le 4 janvier 2010 et le 6 avril 2010 (hors droit d'entrée) et <ul style="list-style-type: none">• 100% de la "Valeur Liquidative de Référence" augmentée de la performance du panier, qu'elle soit positive ou négative, déterminée selon le mécanisme suivant : on calcule la performance constatée (hors dividendes) de chaque action comme étant le rapport entre son niveau final et son niveau initial diminué de 1. On y applique ensuite un facteur multiplicateur pour obtenir la performance retenue. Ce facteur est égal à :<ul style="list-style-type: none">➔ 2, dans le cas où la performance constatée de l'action considérée est positive ou nulle. Toutefois, cette performance constatée multipliée par 2 sera limitée à 50%,➔ 0,5 dans le cas où la performance constatée de l'action considérée est négative. La performance du panier sera alors la moyenne arithmétique des performances retenues de chaque action calculée comme ci-dessus. On appelle " Niveau Initial " de l'action, la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 avril 2010 (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant). On appelle " Niveau Final " de l'action, la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés aux dates des 23, 24, 29, 30 et 31 mars 2016 (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant).
Ⓢ Synthèse des avantages	<ul style="list-style-type: none">• Le capital investi (hors droit d'entrée) est partiellement protégé à hauteur de 90% de la VLR à l'échéance du 4 avril 2016 ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant pour les parts souscrites jusqu'à la valeur liquidative du 6 avril 2010 (commercialisation jusqu'au 31 mars 2010).• Le FCP bénéficie d'un mécanisme permettant de retenir pour chaque action du panier, deux fois la performance positive depuis l'origine (hors dividendes) dans la limite de 50% et la moitié de la performance négative depuis l'origine (hors dividendes).• Le FCP est indexé sur un panier diversifié de 50 actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50 à la date du 28/10/2009. Cet indice de référence est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.
Ⓢ Synthèse des inconvénients	<ul style="list-style-type: none">• Le capital n'est pas garanti. La protection est à hauteur de 90% de la VLR et ne bénéficie qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'à la valeur liquidative du 6 avril 2010 (commercialisation jusqu'au 31 mars 2010) et qui les conservent jusqu'à l'échéance.• La performance positive de chaque action du panier est limitée à 50%, soit un taux de rendement annuel maximum de 7%. Ainsi, l'investisseur ne profitera pas, du fait de l'effet plafonnement, de la performance des actions qui serait supérieure à 50%.• Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le panier.

Les catégories de risques de produits financiers :

* produit de placement de catégorie B : produit présentant un risque limité en capital.
Ces produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ces produits.

(1) MINÉRALYS 3 est un Fonds Commun de Placement (FCP) ayant fait l'objet d'un agrément AMF en date du 26/11/2009. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus simplifié en vigueur ainsi que la fiche produit, qui vous seront remis préalablement, par votre Conseiller en agence. Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller.

(2) Durant cette période, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire, diminué des frais de gestion.

(3) La valeur liquidative de référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP entre le 4 janvier 2010 et le 6 avril 2010 inclus. Hors droit d'entrée, après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(4) Un Jour de Bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du Travail français et qui n'appartient ni au calendrier de fermeture du marché Eurolist, géré par Euronext Paris, ni aux calendriers de fermeture des marchés de cotation principe des titres entrant dans la composition des indices servant au calcul de l'indicateur de référence.

(5) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives du FCP MINÉRALYS 3. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles 61, rue Taitbout - 75009 Paris.

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au prospectus simplifié et à la fiche produit remis par votre Conseiller.

Comment vous informer sur le fonds MINÉRALYS 3 ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur MINÉRALYS 3 ainsi que le prospectus simplifié du fonds auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus simplifié en vigueur et de la fiche produit, disponibles soit sur www.particuliers.societegenerale.fr, ou qui vous seront remis préalablement par votre Conseiller en agence.

■ www.professionnels.societegenerale.fr

Votre banque sur Internet ■

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence).⁽¹⁾

(1) Hors coût de connexion.

■ **3933** **Votre banque**⁽²⁾
par téléphone
0,34 € TTC/mn ■ 6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/09/2009 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement.

La documentation relative au FCP MINÉRALYS 3 prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du fonds MINÉRALYS 3.

SOCIETE GENERALE, DCMA/MOP - TOUR GRANITE - 75886 PARIS CEDEX 18, S.A. AU CAPITAL DE 981 064 137,50 EUR
552 120 222 RCS PARIS, SIEGE SOCIAL 29, BD HAUSSMANN, 75009 PARIS

SOCIETE
GÉNÉRALE